



ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES

UNIVERSITE AL QUARAOUYINE

INSTITUT MOHAMMED VI DE FORMATION DES IMAMS MORCHIDINES ET MORCHIDATES

***INSTITUT MOHAMMED VI
DE FORMATION DES IMAMS MORCHIDINES ET MORCHIDATES***



***PRESENTATION GENERALE
DE LA FORMATION DES IMAMS FRANCAIS***



ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES

UNIVERSITÉ AL QUARAOUYINE

INSTITUT MOHAMMED VI DE FORMATION DES IMAMS MORCHIDINES ET MORCHIDATES

INSTITUT MOHAMMED VI DE FORMATION DES IMAMS MORCHIDINES ET MORCHIDATES

L'Institut Mohammed VI de formation des imams morchidines et morchidates de Rabat a été créée par le Dahir Chérifien n°1.14.103, en date du 20 mai 2014, et inauguré le 27 mars 2015, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste.

Par le Dahir Chérifien n°1.15.71, du 24 juin 2015, l'institut est désormais rattaché à l'Université Quaraouyine, sous l'autorité directe de monsieur le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques du Royaume du Maroc.

I.PROGRAMME PHYSIQUE DU PROJET

L'édifice abritant l'Institut Mohammed VI de formation des Imams Morchidines et Morchidates est formé de :

A. Un ensemble éducatif comprenant :

- ≡ Une mosquée d'une capacité de 1250 fidèles, qui sert aussi d'espace de formation aux missions de direction de la prière (Imamat), de prédication et de prononcé des prêches (Khotba) ;
- ≡ Des salles de cours ;
- ≡ Des amphithéâtres ;
- ≡ Une bibliothèque ;
- ≡ Des salles d'informatique et
- ≡ Des salles polyvalentes.

B. Un ensemble de restauration et de résidence comprenant :

- ≡ Des restaurants, une buvette et une résidence d'une capacité de 700 lits.

C. Un ensemble social et sportif comprenant :

- ≡ Des dépendances rattachées à la mosquée, des parkings, une salle de gymnastique, un stade de sports collectifs, une infirmerie, des douches, des vestiaires, ainsi que des logements de fonction et des espaces verts.

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a donné son accord pour que l'Institut puisse former, en plus des Imams Morchidines et des Morchidates marocains, des Imams étrangers venant de pays africains, européens et autres, notamment, le Mali, la Guinée-Conakry, la Côte-d'Ivoire, la Tunisie et la France via l'Union des Mosquées de France (UMF).

D'autres requêtes, exprimées par d'autres parties sont en cours d'étude.

II. MISSIONS DE L'INSTITUT

D'après le préambule du Dahir Chérifien n°1.14.103, ainsi que ses articles 3 et 4, l'Institut fait partie des moyens que le Royaume du Maroc se donne depuis des décennies pour renforcer et consolider son identité spirituelle par la promotion des valeurs et des finalités de l'islam authentique, empreint de respect mutuel et de générosité et appelant à une pratique religieuse ouverte et équilibrée à même de garantir la cohésion et l'unité de la société marocaine.

Partant de ces objectifs, et reconnaissant le rôle primordial des cadres religieux pour préserver la sécurité spirituelle des citoyens, le Royaume du Maroc a fait de la formation des imams une de ses grandes priorités.

Ainsi, différents types de formations sont dispensées au sein de l'Institut Mohammed VI pour améliorer les compétences et les connaissances des imams et leur permettre de maîtriser les outils indispensables à l'exercice de leur fonction.

A travers cette formation, le Maroc souhaite également permettre à ses pays amis, à travers des conventions de coopération bilatérale, de bénéficier de son expertise cumulée en matière de formation des cadres religieux.

La formation des imams Français s'inscrit dans le cadre de la déclaration commune portant sur la coopération franco-marocaine en matière de formation des cadres religieux, signée le 19 septembre 2015 à Tanger, en présence des deux chefs d'Etats.

III. CONTENU DE LA FORMATION

Les étudiants étrangers sont contingentés selon leurs nationalités et reçoivent une formation suivant un programme mis au point en coordination avec leur pays d'origine, avec pour contenu :

- = Les fondamentaux des sciences théologiques indispensables à l'Imam ;
- = Les langues ;
- = Thèmes nécessaires en sciences humaines ;
- = L'histoire et les institutions du pays dont l'imam est originaire ;
- = Des travaux pratiques en matière d'Imamat et de prédication ;

ORGANISATION ET CONDITIONS GENERALES

Deux types de formations sont proposés.

La première dite initiale, ouverte aux candidats ayant le niveau Baccalauréat ou son équivalent et pouvant s'investir sur une longue période (six semestres successifs).

La seconde dite continue, ouverte notamment aux imams et aux aumôniers en exercice qui souhaitent compléter leur formation antérieure et consolider leurs acquis à travers des cycles de formation de courte durée (une période de trois mois par semestre).

Dans les deux cas, les étudiants sont pris en charge en pension complète et bénéficient d'une bourse mensuelle d'un montant de 2000 DH (environ 200 euros), ainsi qu'un billet aller-retour par cycle de formation.

FORMATION INITIALE

Organisation semestrielle :

Cette formation s'étale sur trois années (six semestres). Chaque année est composée de deux semestres.

Le premier semestre débute la première semaine de septembre et termine la première semaine de février.

Le second débute la dernière semaine de février et termine fin juillet. Le mois d'août étant vacant.

Contenu en trois volets complémentaires :

1. Enseignements théoriques

A. Théologie musulmane avec ses principaux thèmes :

- ≡ Sciences coraniques
- ≡ Tradition Prophétique
- ≡ Biographie du Prophète
- ≡ Jurisprudence islamique (Fiqh) et ses fondements
- ≡ Finalités de la jurisprudence islamique
- ≡ Dogme et Soufisme
- ≡ Courants contemporains de la pensée islamique
- ≡ Astronomie et calendrier lunaire
- ≡ Histoire de l'islam

B. Introductions aux sciences Humaines, Juridiques et Economiques :

- ≡ Economie
- ≡ Histoire des religions
- ≡ Héritage hébraïque
- ≡ Sciences de la dialectique et de l'éloquence
- ≡ Psychologie et santé mentale
- ≡ Histoire de France
- ≡ Géographie de France
- ≡ Institutions Françaises et Droits de l'Homme
- ≡ Introduction aux études juridiques
- ≡ Philosophie
- ≡ Sociologie

C. Langues et Communication :

- ≡ Langue arabe et rhétorique
- ≡ Langue française
- ≡ Techniques d'expression et de communication (TEC)
- ≡ Traduction
- ≡ Technologies de l'information et de la communication (TIC)

2. Enseignements pratiques

- ≡ Prêche et sensibilisation religieuse
- ≡ Mémorisation du Saint Coran
- ≡ Exégèse du Saint Coran
- ≡ Mémorisation des textes fondamentaux traditionnels (Recueil des Hadiths et Moutonnes)

3. Cycle de Conférences thématiques

A titre indicatif :

- ≡ Salafisme
- ≡ Terrorisme
- ≡ Concept de la Bid'a (Innovation)
- ≡ Concept de l'Ijtihad

FORMATION CONTINUE

Au moins un cycle de formation de trois mois est proposé chaque semestre à ceux qui ne peuvent pas suivre la formation initiale.

Les thèmes de chaque cycle sont choisis parmi les thèmes de la formation initiale en fonction des besoins exprimés.

MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

Des évaluations sous forme de contrôles continus et d'examens terminaux (écrits et oraux) sont organisées pour chaque matière et unité d'enseignement. Les dispositions de ces évaluations sont fixées par arrêté ministériel.

Le calendrier des examens terminaux écrits et oraux est défini par la commission des examens sous la responsabilité du directeur de l'institut.

Un coefficient égal à un (1) est attribué à la moyenne des contrôles continus et un coefficient égal à deux (2) est attribué à chacune des moyennes des examens terminaux écrits et oraux respectivement.

Une session de rattrapage est organisée pour les étudiants ayant justifié une absence aux examens pour un cas de force majeure.

Les diplômes ou attestations de réussite et validations d'acquis délivrés aux lauréats des examens par l'institut Mohammed VI sont paraphés conjointement par le directeur de l'institut et le président de l'Université Al Quaraouiyine.

MODALITES DE CANDIDATURE ET D'ADMISSION

- ≡ Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site officiel de l'Union des Mosquées de France (UMF) (www.umfrance.fr) ou demandé auprès du secrétariat de l'UMF (umf.contact@gmail.com).
- ≡ Le dossier de candidature, dûment complété, accompagné des pièces demandées, est à envoyer **avant fin avril 2016** au siège de l'UMF – 65 rue d'Amsterdam -75008 Paris.
- ≡ La commission des imams et aumôniers de l'UMF procède à une première sélection sur dossier courant **mai 2016**.
- ≡ Les candidats acceptés par la commission de l'UMF, sont invités à un entretien avec la commission pédagogique de l'institut Mohammed VI à Rabat courant **juillet 2016** (les frais de déplacement et d'hébergement à Rabat, sont pris en charge par l'UMF et l'institut Mohammed VI).
- ≡ A l'issue de cet entretien, la décision définitive de la commission de l'institut Mohammed VI est adressée aux candidats par l'UMF ainsi que le calendrier de la rentrée à l'institut et le début des enseignements.